

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE  
SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 13 mai 2025 à 18 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

**Présences :**

Frédéric Broué      Chantal Gauthier  
Hugo Berthelet      Marc Tassé  
Nathalie Dion      Brigitte Voss

**Absences :**

Sylvain Marinier

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la greffière; il est 18h03.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2025-05-215

**2. Octroi de contrat - Fourniture de matériaux granulaires - Appel d'offres public TP-2025-005**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions ouvertes le mercredi 23 avril 2025 comme suit :

	<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Montant soumissionné (taxes incluses)</b>
1.	9418-0528 Québec inc.	389 432,68 \$
2.	9328-5799 Québec inc.	416 068,66 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande numéro TP-113252, sujet à l'autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2024-M-383 décrétant la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivis budgétaires*, la trésorière est autorisée à faire le paiement de sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil;

Initiales	
Maire	Greffier

180

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'octroyer à la société 9418-0528 Québec inc., faisant affaires sous le nom Les entreprises P. Roy, division carrière/concassage, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2025 pour un montant de 389 432,68 \$ incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2025-005, lesquels forment le contrat avec la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**3. Octroi de contrat gré à gré - Fourniture de membranes de filtration à l'usine de production de l'eau potable - HM-2025-004-2**

Ce point est retiré.

**4. Période de questions sur l'ordre du jour**

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune personne présente.

**5. Levée de la séance extraordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18h03.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Frédéric Broué

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier